

**DELIBERATION N° 2023.06. 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 19

**Étaient présents :**

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjointes ;

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Marie-Claire **NAESSENS**, Isabelle **CANDELIER**, Éric **TIRLEMONT**, Théo **VANENGELANDT**, Fabienne **MEPLON**, Maurice **VANDEWALLE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents ayant donné procuration :**

Christelle **DELEPLACE**, ayant donné procuration à Isabelle **CANDELIER**

Olivier **MORVAN**, ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Brigitte **MAINGUET**, ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Sylvaine **DELVOYE**, ayant donné procuration à Éric **TIRLEMONT**

**Était absent excusé :**

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline **DECARNIN** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.06.19**

**PARTICIPATION CLASSE VERTE 2023 DU GROUPE SCOLAIRE ALAIN DECAUX**

M. LE MAIRE RAPPELLE qu'à la réunion du 8 décembre 2022, le Conseil Municipal avait pris une délibération concernant la prise en charge de la classe verte au Val Joly du groupe scolaire Alain Decaux dont voici un extrait :

*Délibération 2022.12.04 - participation communales aux deux voyages du groupe scolaire Alain Decaux et modalités de paiement des familles*

*La classe de CM2 souhaite effectuer une classe verte de 4 nuitées, au Val Joly. (En lien avec son projet nature et la réduction des coûts liés au transport).*

*Le devis prévoit **319 euros/élève** soit  $319 \times 24 = 7\,656$  euros (transport + séjour + activités).*

*Nous estimons une participation des familles de l'ordre de 75 euros sur le projet classe de mer des maternelles et de l'ordre de la moitié pour la classe verte des CM2 soit 160 euros.*

Le reste à charge serait financé par les **budgets sorties, les actions de l'école**, les actions APE et une **dotation** **mairie**, selon les tableaux de répartition ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 059-215906090-20230601-2023\_06\_19-DE

SEJOUR CLASSE VERTE CM2 – Classe de Mme PETIT		
Maternelle	Financements	Restant dû
Coût total du voyage	7 656 euros	7 656,00 euros
Participation des familles	160 x 24 = 3 840 euros	3 816,00 euros
Participation de la mairie	<b>60 % du reste à charge soit 2 289,60€</b>	1 526,40 euros
Budget sortie alloué pour l'année	720 euros – 101,50 = 618,50	717,10 euros
Participation APE	Estimation + ou – 300 euros	509,30 euros
Actions école	<b>509,30 euros</b>	0 euro

M. Le Maire informe l'assemblée que Mme PETIT lui à fait part d'un problème financier concernant ce voyage.

**Ne connaissant pas à ce jour le montant à recouvrer, M. LE MAIRE invite l'assemblée à se prononcer sur une aide supplémentaire avec une valeur maximum de 800,00 €.**

Pour rappel et comme chaque année, il est octroyé au groupe scolaire Alain Decaux les montants suivants, pour l'année scolaire 2023/2024 :

- FOURNITURE | 44,50 € / élèves : 44,50 €
- SORTIE | 720,00 € / classe : 720 € x 7 classes = 5 040 €

**Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,**

**ACCEPTÉ l'aide supplémentaire demandée par le groupe scolaire Alain Decaux pour la classe verte 2023 à l'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 16 juin 2023

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Charline DECARNIN